



# CheckNews.fr

DESIGN



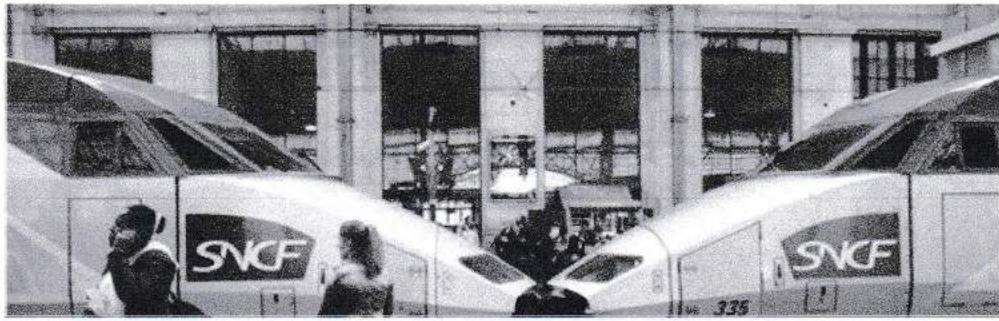
## Votre question

# SNCF

Bonjour,

Le 8 janvier dernier, Olivier Truchot, animateur de l'émission des Grandes Gueules sur RMC a affirmé que "La SNCF coûte 1.000 € à chaque français, même ceux qui ne prennent pas le train". La citation partagée sur Twitter par BFM est ressortie ces derniers jours alors que le «*rapport Spinetta*» sur la SNCF, remis au Premier ministre le 15 février, propose de réduire drastiquement les coûts de l'entreprise ferroviaire publique.





BFMTV ✓  
@BFMTV



"La SNCF coûte 1.000 euros à chaque Français, même ceux qui ne prennent pas le train" [rmc.bfmtv.com/mediaplayer/vi...](http://rmc.bfmtv.com/mediaplayer/vi...)

12:39 - 8 janv. 2018

♡ 169 💬 743 personnes parlent à ce sujet

Olivier Truchot a indiqué à CheckNews s'être appuyé sur une étude effectuée par François Ecalte, ancien rapporteur pour la Cour des comptes et directeur du site spécialisé Fipeco. Selon l'étude, la SNCF «reçoit» 13 milliards d'euros d'argent public annuellement, soit 194 euros par Français, et non 1000 euros, comme l'affirme Olivier Truchot dans son émission «Les grandes gueules», le 8 janvier. «*Dans mon intervention, j'ai omis de préciser que je retenais le nombre de contribuables payant l'impôt sur le revenu*», a expliqué le présentateur. Ce qui est encore un peu imprécis. En matière d'impôt sur le revenu, la statistique disponible concerne le nombre de foyers fiscaux assujettis. En 2016, 16 124 389 foyers fiscaux étaient imposables à l'IR, selon la direction général des finances publiques. Le «coût» de la SNCF est alors porté à quelque 800 euros par an et par foyer fiscal (et non par contribuable payant l'impôt sur le revenu, puisque il peut y avoir plusieurs contribuables par foyers).

François Ecalte ne fait pas figurer le coût rapporté au nombre de Français (et même de contribuables) dans son analyse. Selon lui, il s'agit d'une méthode «simple» et «un peu médiatique» pour faire «prendre conscience au Français» des sommes en jeu. La présentation, en revanche, a été largement critiquée sur le réseaux sociaux comme une manière de présenter la SNCF uniquement comme un coût, sans rappeler que ce dernier correspond aussi en retour à un service public.

## A quoi correspondent les 13 milliards annuels?



En détail, les administrations publiques versent environ 9 milliards d'euros à la SNCF. Il s'agit, pour 5,7 milliards, au coût des services ferroviaires en eux-même rendus par la SNCF aux régions et au syndicat des transports en Ile-de-France.

Les subventions d'investissement pour l'achat de matériel roulant ainsi que la modernisation et l'extension du réseau représentent 3,1 milliards d'euros.

Enfin, les contributions de l'Etat et du régime général des salariés du secteur privé au financement de son régime spécial de sécurité sociale s'élèvent à environ à 4 milliards d'euros.

Précisons, comme nous l'avions déjà expliqué dans un article, que ce coût n'est que partiellement lié aux avantages du régime de retraite des cheminots. Une partie de ce coût est en effet due à la structure d'âge de la population de travailleurs du rail. Selon la Commission des finances du Sénat, en 2015, il n'y avait que 0,67 cotisants pour chaque retraité du régime de la SNCF (contre 1,3 dans le régime général), et ce chiffre continue de diminuer. C'est un des pires ratio des régimes spéciaux.

## **Le rapport Spinetta donne des chiffres légèrement différents**

Dans son rapport, Jean-Cyril Spinetta a donné des chiffres un peu supérieurs, évoquant 14 milliards d'euros annuels. Contrairement à François Ecalle, il prend en compte 2 milliards de redevance supplémentaire d'accès au réseau. Dans son article François Ecalle commente ce chiffre: *«il semble s'agir d'un transfert de l'Etat aux régions qui n'a pas à être ajouté au montant précédent. Dans le doute, ces 2 Md€ n'ont pas été retenus mais ils pourraient majorer le coût pour les contribuables»*. Jean-Cyril Spinetta propose aussi d'ajouter 3 milliards de déficit au calcul *«qui doivent être considérés comme des concours publics implicites»*. *«Ce montant correspond à l'accroissement annuel de la dette de la SNCF et ne constitue pas un coût pour le contribuable tant que cette dette n'est pas reprise par l'Etat»*, estime de son côté François Ecalle.

Cordialement,

Emma Donada